

**Association de l'Ecole de Musique du Mont-sur-Lausanne (EMML)
Membre de l'Ecole de Musique Vaudoise en Réseau (EMVR)**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mercredi 6 octobre 2021 à 20h15
à la salle polyvalente du collège du Rionzi**

Présents :

Luc Berney (professeur, membre du comité), Philippe Calatayud (professeur),
Claire Caumartin (professeur), Anne Dinkel (responsable administrative, membre du comité),
Eliott Draper-Bolton (parent d'élève), Felicia Dutray (parent d'élève),
Noémie Fleche (professeur), Mathilde Frelin (professeur),
Anne-Sophie Hamoir (parent d'élève), Geneviève Hochstrasser (présidente),
Florine Juvet (parent d'élève),
Dagmar Panchocova (professeur), Géraldine Seigneur de Bast (parent d'élève, membre du comité),
Raphaëlle Urfer (parent d'élève, membre du comité).

Excusés : Baptiste Fabureau (Directeur de l'EMVR), Giada Fiorini (professeur), Elodie Hess (parent d'élève), Jacqueline Golay (professeur), Antonin Mello, (professeur, membre du comité), Céline Pasche (professeur), Laura Sanchez (professeur), Philippe Somsy (Municipal, membre du comité), Anne-Claire Vonnez (vérificatrice), Stéphanie Thiodet (professeur, vérificatrice), Solveith Thilliez (parent d'élève).

Introduction musicale : Noémie Fleche au piano joue la lettre à Elise.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté.

2. Approbation du Procès-verbal de l'AG du 7 octobre 2020

Le procès - verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités de l'année scolaire 2020-2021

Cette année, placée encore sous la crise du Covid, n'a pas provoqué autant de perturbations que l'année précédente. Nous observons une certaine stabilité avec un nombre d'inscriptions légèrement supérieur aux démissions.

a. Elèves, minutes, cours

112 élèves en cours individuel (107 LEM, 5 hors-LEM), dont :

59 élèves en cours individuel à 30 minutes

48 élèves en cours individuel à 45 minutes

5 élèves en cours individuel à 60 minutes

12 élèves en cours d'initiation musicale (6 élèves en 1ere année, 3 en 2e année, 3 en 3e année)

14 élèves en cours de solfège (3 en 1ere année, 5 en 2e année, 5 en 3e année)

Un nouveau piano est arrivé à Rionzi

Total minutes enseignement en cours individuel : 4'102 LEM, 180 minutes Hors LEM

b. Activités

Les activités ont pu se dérouler avec des auditions de classes pour chaque instrument au cours de l'année, sans public.

Une Audition collective en janvier, sans public, et une audition collective en juin avec public.

En lieu et place des "Portes Ouvertes" du printemps, les professeurs proposaient des moments pour que parents et enfants puissent venir assister à un de leur cours. Cette première expérience fut dénommée "Fenêtres ouvertes". Elle a eu lieu sur tout le mois de juin et fut un grand succès : plus de 40 familles se sont inscrites pour voir un ou plusieurs instruments, ayant pour résultat une douzaine d'inscriptions pour l'année scolaire suivante.

Les camps ont dû être annulés mais un stage d'orchestre en journée à Savigny fut organisé pendant les vacances d'automne, par l'EMVR. Cela, pour offrir aux élèves une occasion de faire de la musique d'ensemble. Plusieurs élèves du Mont y ont participé.

c. Professeurs

Trois départs en fin d'année scolaire : Mme Jacqueline Golay, initiation (retraite), Eugène Carmona, piano, Katérina Kabakli, piano, tous 2 partis pour d'autres lieux et expériences. Ils ont été tous 3 membres de la première heure de l'EMML. Le comité a organisé une séance afin de les remercier avant leur départ.

Mme Mathilde Frelin, professeur de piano, a été engagée. Elle avait déjà donné un remplacement l'année précédente dans la classe de Mme Emilie Couturier.

d. Le comité

Durant l'année scolaire 2020-2021, le comité s'est réuni 4 fois. Celui-ci est composé de: Géraldine Seigneur de Bast- Raphaëlle Urfer, représentantes toutes 2 les parents d'élèves - Luc Berney et Antonin Mello représentants des professeurs, et Geneviève Hochstrasser, présidente. De plus Anne Dinkel responsable administrative et Philippe Somsky, municipal complètent le comité. La présidente est très heureuse de collaborer avec ces personnes et on peut dire que votre / notre école est très bien encadrée. Elle souhaite poursuivre ainsi et remercie chaque membre pour son engagement.

e. Arrivée du PCHT.

Le Petit Conservatoire du Haut Talent a rejoint notre structure de l'EMVR. Cette école compte environ 90 élèves et 9 professeurs. Elle regroupe 3 communes, Cugy, Morrens, Froideville. Nous sommes maintenant une entité de 4 écoles (Renens, Savigny/Forel, Cugy et le Mont). Cette structure, l'école de musique vaudoise en réseaux ou EMVR, nous permet d'échanger, d'avoir des projets communs, et de bénéficier des subventions cantonales, rendant les coûts plus accessibles

aux parents tout en garantissant un enseignement reconnu par la FEM, qui est l'instance cantonale, et donné par des professeurs agréés.

L'école de musique du Mont a maintenant de bonnes relations avec la commune. Elle a de nombreux locaux à disposition et participe à des manifestations organisées par elle, telle que l'accueil des nouveaux habitants par exemple.

Notre projet de "Journées musicales" amorcé en 2019 avec les écoles a dû être reporté 2 fois en 2020 et au printemps 2021. Elles auront lieu le 13 novembre prochain, c.à.d. dans 1 mois. 120 élèves des écoles de la 3P à la 6P participent à ce projet. Le but de celui-ci est de faire connaître la musique sous toutes ses formes (Epoques, instruments, compositeurs) à travers une formation en classe. Ce travail aboutira à un concert le samedi 13 novembre. Vu les conditions toujours actuelles, nous sommes heureux que le projet arrive à sa réalisation mais déplore la limitation du public à cette manifestation.

Pour terminer, la présidente aimerait remercier le comité pour son engagement sans quoi rien ne serait possible, ainsi que vous, parents ici présents, de participer activement à la vie de l'école.

4. Comptes de l'année scolaire 2020-2021

Anne Dinkel commente les comptes

a. Présentation, commentaires et explications

Pertes et profits

Produits

3360 Subvention concerts médiation : il s'agit de la subvention versée par la commune pour le projet concerts médiation – salaire de la médiatrice. La commune a versé 4'000.00 dont 900.00 ont été payés en novembre 2020 pour les heures faites juste avant la pandémie... Le solde sera versé après les concerts de novembre 2021 (mis au budget 2021-2022)

8420 Produits extraordinaires : il s'agit du remboursement par la FEM des frais Covid et des remboursements d'écolages dus au Covid, qui concernaient l'exercice précédent, mais le remboursement a eu lieu sur l'exercice 2020-2021

Charges

5700 Charges sociales : c'est le total que nous payons à l'AVS ; l'EMVR verse à l'EMML la somme nécessaire pour les charges sociales

6503 Site internet : plus élevé car nous avons fait la migration de Google sur infomaniak. A l'avenir les frais annuels (nom de domaine, site internet et messagerie) seront moins importants

6521 Dons et cadeaux : poste plus élevé, car il y a eu plus de départs de professeurs que prévu.

6610 Imprimés publicitaires : un peu plus important que prévu ; il y a eu les flyers pour les fenêtres ouvertes, ainsi que des flyers de promotion pour la nouvelle année scolaire, imprimés en juin

9200 Bénéfice de l'exercice : plus important que prévu, car vu la situation nous avons eu moins d'activités, donc moins de frais ; plus les sommes dépensées l'exercice précédent et remboursées cet exercice (cf. commentaire sur les produits)

Balance

1300 Charges payées d'avance = Arriérés d'écolage 2020-21 – Deux grosses factures d'écolage n'étaient pas rentrées au 31 juillet ; il reste au 2 septembre 1'176.00 qui devraient être payés début octobre

1100 Débiteurs suisses : arriéré d'écolage de l'année scolaire précédente, payé en novembre 2020

2300 Charges à payer : écriture transitoire des heures supplémentaires + charges sociales à payer

Bilan

Sous Actifs :

Il y a les sommes « gelées », soit sous forme de garanties (clés) poste 1400, soit sous forme d'instruments poste 1530. Il s'agit du piano du Jorat et d'une batterie

Sous Passif :

2990 = 9200 bénéfice de l'exercice.

2999 résultat de l'exercice : il s'agit du solde de départ au début de l'exercice

b. Questions

Pas de questions.

5. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes

6.

Le rapport des vérificateurs, Stéphanie Thiodet et Anne-Claire Vonnez, est lu à l'Assemblée (cf. annexe) par Geneviève Hochstrasser. Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'accepter les comptes. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité.

7. Election d'un-e suppléant-e

Election d'une vérificatrice suppléante pour remplacer Eugène Carmona. Madame Félicia Dutray se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité.

8. Budget 2021-2022

Anne Dinkel présente le budget

a. Présentation

Il y a tout à droite le budget de l'année scolaire écoulée, au milieu les comptes 20-21 et à gauche le budget pour l'année scolaire 21-22

Pour la plupart des postes, les montants sont repris du budget précédent, même si les comptes ont été différents, vu la crise du Coronavirus et le fait que plusieurs événements ont été annulés.

Anne Dinkel relève les postes pour lesquels il y a une différence importante.

Recettes

3000 Ecolages : Estimation en fonction des inscriptions à fin août

Dépenses

- 4010** Matériel non musical : plus élevé, plus d'équipement pour le Rionzi
- 4100** Estimation des ecolages remboursés pour cause d'accident ou maladie avec certificat médical
- 4500** Frais d'auditions On remet un montant correspondant à une année « normale »
- 4600** Frais portes ouvertes : idem
- 6300** Assurance RC : la facture de l'an passé est venue après le 31 juillet ; cela fait donc 2 primes sur cette année scolaire
- 6501** remis un montant plus grand ; il y aura aussi sur ce poste les cartouches d'encre pour la photocopieuse du Jorat, + les photocopies du Mottier et les documents imprimés chez moi
- 6501** photocopies : il y a dans ce poste d'une part les documents imprimés chez moi, ce qui a représenté cette année 41.00 ; et aussi les photocopies faites par les professeurs au Mottier A, et qui ont représenté une grosse somme l'année passée ; cela devrait être moins cette année.
- 6503** Somme pour les hébergements mail, nom de domaine et site internet, réunis chez Infomaniak
- 6504** Frais de gestion : pour le moment, le site ne participe pas aux frais liés au programme de gestion cogito ; cela pourrait changer, mais il n'y a rien de précis pour l'inscrire au budget ; et nous avons prévu deux ans de suite 400.00 qui n'ont pas été utilisés – sauf si l'AG souhaite qu'on mette une somme dans le budget aujourd'hui
- 6530** Honoraire de tiers : il y a là le salaire de la médiatrice (couvert par la subvention communale versée déjà en 2020) et les honoraires de la conteuse pour les prochaines portes ouvertes

Le budget donne donc un résultat (bénéfice) de 3'945.00

Proposition : créer une provision pour l'achat d'instruments, dans le but d'avoir un 2e piano droit (occasion) à la salle du Jorat. Entre 4'000 et 6'000 francs

Nous avons un bénéfice, alors que nous ne devrions pas faire de bénéfice.

L'AG est-elle d'accord pour créer un poste provisions pour achat d'instruments qui permettra d'acheter des instruments de musique pour l'école avec l'argent du bénéfice. L'AG accepte à l'unanimité. M. Draper-Bolton demande si ce poste pourrait servir à acheter des instruments de musique qui seraient mis à disposition pour les élèves, mais Anne Dinkel répond que cela relève de l'EMVR qui achète des instruments utiles pour des ensembles.

On ne peut attribuer rétroactivement le bénéfice pour l'achat d'instrument, mais le bénéfice de l'exercice précédent servira à la vie de l'école qui permettra à l'école de ne pas être déficitaire. L'année précédente a été particulière, un tel bénéfice ne se représentera en principe pas.

b. Adoption

Le budget est accepté à l'unanimité, avec la provision pour achat d'instruments.

9. Election – démission au sein du comité

Nous avons reçu une démission au sein du comité : celle de Luc Berney que le comité a accepté. Nous devons trouver un professeur pour le remplacer. Mademoiselle Claire Caumartin se présente au poste de membre du comité. Elle est élue à l'unanimité.

10. Date de la prochaine Assemblée Générale

Le 12 octobre 2022. L'heure sera fixée ultérieurement.

11. Divers et propositions individuelles

Est-il possible de proposer une bourse de musique de chambre pour les parents : répertorier les parents qui jouent d'un instrument pour pouvoir jouer ensemble. Anne se demande si l'EMML est le bon endroit.

Si ce n'est pas possible, peut-on faire une communication aux parents en ce sens ou via le site internet, par une page dédiée ?

Remarque sur le site internet pour que les tarifs soient plus visibles.

Demande pour savoir si on peut avoir des tarifs famille si on a des enfants dans 2 écoles de l'EMVR.

A-t-on des statistiques sur les niveaux des élèves afin de pouvoir ouvrir des petites formations spécifiques à chaque niveau, ce qui permettrait de mélanger les instruments et de motiver les élèves. La question du financement est posée.

Au PCHT, un projet de musique de chambre demande 25 CHF par élève pour 3 mois de cours. Il faut réfléchir à une solution pour que les projets puissent être en partie pris en charge par l'école ou bien envisager un pack ou demander un sponsoring, enfin faire en sorte que le financement ne soit pas trop onéreux pour les familles.

La séance est close à 21 :23

Géraldine Seigneur de Bast, le 6 octobre 2021